

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CVAE-DECLA-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

CVAE – Obligations déclaratives et recouvrement

Positionnement du document dans le plan :

[CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises](#)

[Obligations déclaratives, recouvrement](#)

1

Toutes les entreprises assujetties à la CVAE - les entreprises situées dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 152 500 € - sont soumises à des obligations déclaratives (titre 1, [BOI-CVAE-DECLA-10](#)).

Les entreprises redevables de la CVAE sont également soumises à des obligations de paiement (titre 2, [BOI-CVAE-DECLA-20](#)).